

PROJET EOLIEN DE COURGIVAUX : ATELIER DE CO-CONSTRUCTION N°1

- COMPTE-RENDU -

Le mercredi 26 juin 2019



SOMMAIRE

1	Introduction.....	1
2	Les participants à l’atelier de co-construction	2
3	La synthèse des échanges.....	3
3.1	Présentation de la zone d’étude et des contraintes territoriales	3
3.2	Présentation et co-construction autour des retombées économiques pour la commune.....	5
3.3	Présentation des modalités du financement participatif.....	8
3.4	Co-construction autour de la communication du projet.....	9
4	Les prochains rendez-vous de la concertation	11
5	Les annexes photos	12
5.1	Les participants à l’atelier de co-construction	12
5.2	Les échanges autour du projet	13
5.3	Les échanges autour des retombées économiques	14
5.4	Les propositions de mesures compensatoires et d’accompagnement.....	15
5.5	Les échanges autour du financement participatif.....	16
5.6	Les proposition autour des outils de communication.....	17

1 INTRODUCTION

Depuis décembre 2018, la société Siemens Gamesa étudie l'opportunité de développer un parc éolien sur la commune de Courgivaux. Depuis mai 2019, Siemens Gamesa a engagé une démarche de concertation autour du projet afin d'y associer autant que possible les habitants de la commune.

Entre mars et mai 2019, une étude des perceptions a eu lieu dans la commune de Courgivaux. L'objectif était, d'une part, de mieux connaître la vision des habitants sur l'éolien en général et sur le projet de Courgivaux, et d'autre part, de recueillir leurs attentes et besoins en information.

Les résultats de cette étude ont permis de définir une démarche de concertation adaptée aux différentes attentes des habitants. Ainsi, pour y répondre, Siemens Gamesa a organisé **un premier atelier de co-construction autour des retombées économiques le mercredi 26 juin 2019** de 18h30 à 20h30, à la salle des mariages de Courgivaux.

Ce rendez-vous avait pour objectifs de :

- Présenter les modalités des retombées économiques, ainsi que la distinction entre mesures compensatoires et mesures d'accompagnement ;
- Réfléchir ensemble aux mesures qui peuvent accompagner un projet éolien ;
- Présenter les modalités d'un financement participatif ;
- Co-construire le contenu des outils de communication qui accompagnent la démarche de concertation.

Pour répondre à ces objectifs, l'atelier a été organisé en 4 séquences :

- Le rappel de la zone d'étude et des contraintes territoriales ;
- La présentation des différences entre mesures compensatoires et mesures d'accompagnement suivie d'un travail autour des propositions de mesures qui pourraient être mises en place dans le cadre du projet ;
- La présentation des modalités d'un financement participatif suivie d'échanges afin d'identifier l'intérêt des participants pour cette démarche ;
- La présentation des différents outils de communication qui accompagneront la démarche de concertation suivie d'une réflexion autour du contenu souhaité par les participants.

Vous trouverez ci-après **le compte-rendu de l'atelier de co-construction** et les photos des échanges.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une partie des remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Siemens Gamesa.

2 LES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

L'atelier de co-construction a réuni **12 participants**.

Etaients présents **les participants suivants** :

- Dominique BONNIVARD – Maire de Courgivaux
- Alain GILLAIN – 1^{er} adjoint au Maire de Courgivaux
- Christine ROULLAND – 2^{ème} adjointe au Maire de Courgivaux
- Florence GILLAIN – Elue
- Dominique BULAND – Elu
- Alban SENOBLE – Riverain
- Christelle SENOBLE – Riveraine
- Aude SENOBLE - Riveraine
- Madeleine CHEUTIN – Riveraine
- Michel CHEUTIN – Riverain
- Sylvie LEFRANC – Riveraine
- Gilbert ATLAN – Riverain

L'équipe Mazars Concertation :

- Emilie PERRIN – Chef de projet

L'équipe Siemens Gamesa :

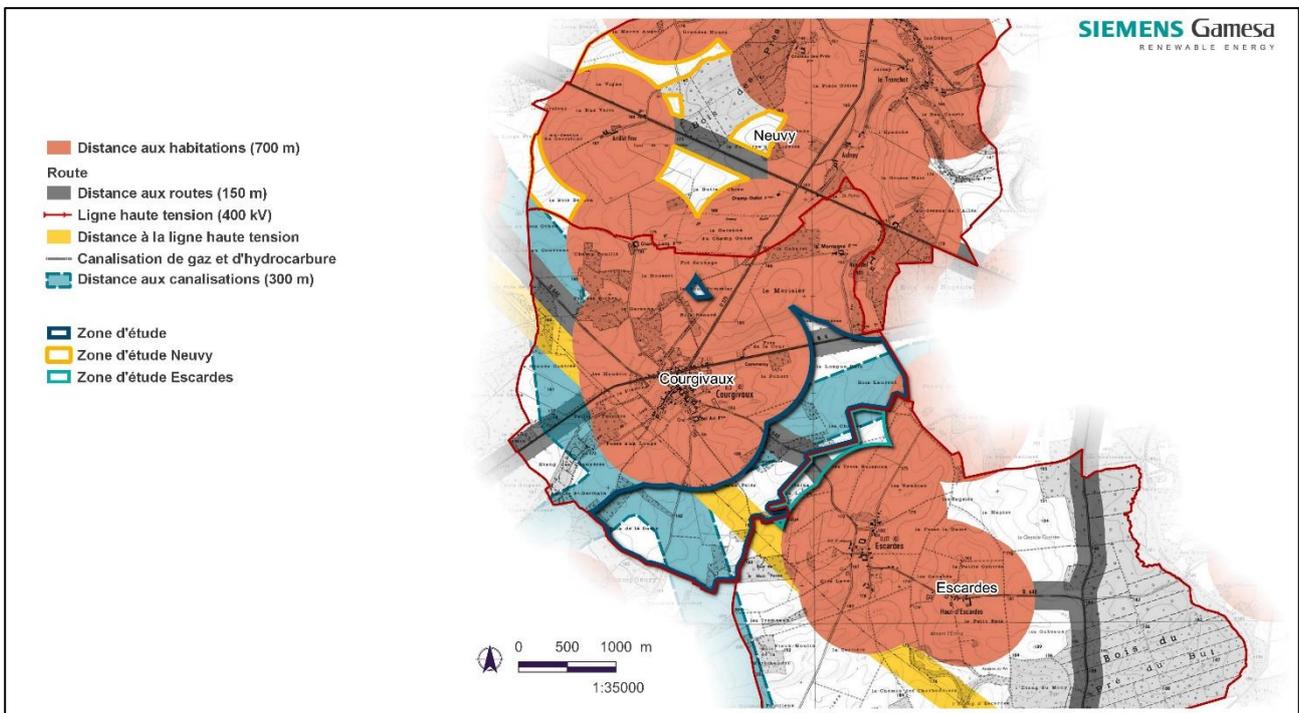
- Jérémy GAUTHIER – Chef de projet
- Laurine SILBERMAN – Stagiaire chef de projet

3 LA SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

3.1 Présentation de la zone d'étude et des contraintes territoriales

En début d'atelier de co-construction, Jérémy GAUTHIER, chef de projet Siemens Gamesa, a présenté la carte de la zone d'étude et ses contraintes (voir carte ci-dessous).

Depuis quelques mois, Siemens Gamesa étudiait l'opportunité de prolonger la zone d'étude aux communes de Neuvy et Escardes. Suite à une délibération de la commune d'Escardes concernant l'éolien, Siemens Gamesa n'engagera pas de projet sur cette commune. En revanche, la commune de Neuvy souhaite, quant à elle, aller plus loin. Siemens Gamesa a donc entrepris de rencontrer les propriétaires fonciers afin d'affiner la potentielle zone d'étude sur cette commune.



Carte de la zone d'étude du projet.

Tout au long de l'atelier, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions relatives au projet.

Vous trouverez ci-dessous les échanges entre le chef de projet Siemens Gamesa, Jérémy GAUTHIER, et les participants :

Sur le développeur Siemens Gamesa :

Question : « Où sont construites les éoliennes que vous installez ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous avons des usines de construction en Espagne et au Danemark. De plus, en février 2019, nous avons déposé un permis de construire pour une usine de production d'éoliennes offshore au Havre. Cette usine serait composée de deux unités, l'une pour la construction des pales, l'autre pour la construction des génératrices et des nacelles. Nous sommes en attente d'accord finaux avant de lancer la construction qui pourrait débuter mi-2020.

Sur le projet :

Question : « Quand sera installé le mât de mesure ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous étudions actuellement la zone d'étude afin d'identifier l'emplacement du mât de mesure. Suite aux résultats, celui-ci devrait être installé au mois de septembre 2019.

Question : « Où seront implantées les éoliennes sur la commune ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Les études de faisabilité lancées courant 2019 nous permettront de proposer une implantation d'éoliennes cohérente avec les différentes contraintes identifiées. Depuis le début de l'année 2019, nous avons lancé l'étude écologique et nous lancerons l'étude paysagère d'ici quelques semaines. Ces premières études nous permettront de réfléchir ensemble à une première proposition d'emplacement d'éoliennes lors du **prochain atelier de co-construction le mercredi 11 septembre 2019, de 18h30 à 20h30**, à la salle des mariages de Courgivaux.

Question : « Les propriétaires ont-ils donné leur accord pour l'implantation d'éoliennes sur leurs terrains ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous avons rencontré les propriétaires fonciers de la commune, et nous pouvons annoncer que le projet est faisable.

Sur le fonctionnement des éoliennes :

Question : « Pourquoi les éoliennes ne tournent-elles pas toujours ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Lorsque des éoliennes ne tournent pas, il est possible qu'elles soient en maintenance, et donc à l'arrêt. De plus, les éoliennes ne peuvent tourner qu'en présence de vent compris en 15km/h et 90 km/h. Cela signifie qu'en moyenne, les éoliennes tournent par intermittence, entre 75 % et 95 % du temps.

Sur la puissance des éoliennes :

Question : « Une puissance de 3,4 MW, cela correspond à des petites ou à des grandes éoliennes ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Une éolienne d'une puissance potentielle de 3,4 MW correspond aux éoliennes installées aujourd'hui pour produire de l'électricité pour le réseau. Elles mesurent en général 150 m de haut. Les micros ou petites éoliennes, d'une puissance plus faible, sont adaptées aux particuliers ou aux entreprises. Cependant, de nos jours, il est maintenant possible d'installer des éoliennes plus grandes, entre 180 à 200 m de haut, permettant ainsi d'atteindre des puissances unitaires de 4,2 à 4,5 MW.

Question : « La puissance des éoliennes peut-elle augmenter dans les années à venir ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, si à l'avenir la taille des éoliennes augmente, leur puissance augmentera également.

Sur le prix et la revente de l'électricité :

Question : « Après l'installation des éoliennes, le prix de l'électricité va-t-il diminuer ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Selon l'ADEME, le coût de production de l'électricité éolienne terrestre se situe entre 50 et 94 €/MWh pour des éoliennes nouvelle génération. L'énergie éolienne est devenue une source d'énergie compétitive face aux sources énergétiques conventionnelles, comme le nucléaire ou le gaz (coût de production du nucléaire : 59,8 €/MWh). Cependant, d'ici quelques années, le prix de l'électricité est amené à augmenter du fait du vieillissement des parcs nucléaires français.

Question : Comment se déroule le processus de revente de l'électricité ?

Réponse de Siemens Gamesa : L'exploitant du parc vend lui-même l'électricité produite par le parc éolien sur le marché de l'électricité, puis l'Etat complète avec un complément de rémunération.

Proposition pour la suite de la démarche de concertation :

Proposition : Proposer une visite de parc éolien le week-end.

3.2 Présentation et co-construction autour des retombées économiques pour la commune

Suite au rappel de la zone d'étude et de ses contraintes, Jérémy GAUTHIER, chef de projet Siemens Gamesa, a présenté les modalités des retombées économiques ainsi que la distinction entre mesures compensatoires et mesures d'accompagnement.

Les retombées fiscales

Les retombées fiscales d'un projet éolien proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

En vue de ces informations, nous pouvons estimer que les retombées annuelles pour la commune de Courgivaux seront de 6 500 € par an et par éolienne de 3,4 MW.

Ainsi, si nous imaginons une implantation de 4 à 6 éoliennes sur la commune, l'enveloppe totale de retombées fiscales atteindrait entre 25 000 à 40 000 € par an pour la commune.

Les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement

Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage sont tenus de prendre des mesures pour éviter, réduire et compenser (mesures ERC) des éventuels impacts. Ces mesures portent sur l'ensemble des thématiques de l'environnement (bruit, air, eau, sol, santé des populations...) et doivent assurer l'équilibre environnemental du projet et garantir qu'il n'y ait pas de perte globale de biodiversité.

Les mesures compensatoires permettent de compenser les potentiels impacts résiduels persistants, bien que réduits et évités au maximum via les mesures ERC mises en place au préalable.

Les mesures d'accompagnement visent à accompagner les mesures ERC. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.

Par la suite, Jérémy GAUTHIER a présenté les propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement formulées par les habitants lors de l'étude des perceptions. Il a partagé aux participants les mesures qui pourraient rentrer dans le cadre légal d'un projet éolien.

Vous trouverez ci-dessous les propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement avec les réponses de Siemens Gamesa en fonction de la faisabilité de ces mesures, ainsi que les compléments de monsieur le Maire :

Propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement	Réponse de Siemens Gamesa sur la faisabilité et compléments de Monsieur le Maire
Entretien des routes et des trottoirs	Oui
Sécuriser la N4	Non (la sécurisation de la N4 est la responsabilité du département, Courgivaux ne peut pas décider seul).
Mettre en place des dispositifs pour faire ralentir les voitures	Idem
Entretien l'église	Oui (dans les 5 années à venir, il faudra certainement faire des travaux sur l'église, avec un mécénat via la Fondation du Patrimoine notamment).
Poursuivre l'enfouissement des réseaux	Oui
Entretien du terrain de foot et y ajouter des jeux d'enfants	Oui
Développer des chemins de randonnées	Oui (il faudra consulter l'association foncière qui détient les quelques chemins de la commune).
Embellir la commune (pots de fleur)	Oui
Améliorer les connexions internet	Non (les connexions internet sont prises en charge par la région, le projet est en cours).
Laisser un ordinateur à disposition dans la commune	Oui
Créer des lignes de transports en commune vers Esternay, Sézanne, Reims, Châlons et Epernay	Non (ici encore ce n'est pas la responsabilité de la commune).

Suite à la présentation de Jérémy GAUTHIER, le Maire de Courgivaux, Dominique BONNIVARD, a pris la parole afin de présenter les projets communaux en cours et à venir (vous trouverez certains éléments dans le tableau ci-dessus).

Monsieur le Maire a partagé aux participants qu'un investissement de 200 000 € avait été effectué pour l'aménagement des trottoirs dans la commune et pour les canalisations d'eau. Ce budget est complété avec celui de la communauté de communes.

De plus, le Maire de Courgivaux a indiqué que, bien que la sécurisation de la N4 ne soit pas à la main du conseil, la commune pourrait construire des trottoirs le long de la N4.

Les participants ont ensuite pu échanger avec le chef de projet Siemens Gamesa et poser toutes leurs questions.

Vous trouverez ci-dessous une partie des échanges :

Sur les modalités des retombées économiques :

Question : « Si la compensation proposée par Siemens Gamesa ne nous convient pas, pouvons-nous mettre fin au projet ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Suite au dépôt du dossier en préfecture pour instruction en 2020, une phase d'enquête publique s'ouvre pour une durée de 1 mois. Le but est de recueillir les avis des habitants de la commune. A ce moment-là, vous aurez l'occasion d'émettre votre vote en faveur ou contre le projet. Suite à cette phase d'enquête publique, une phase de décision d'une durée de 2 mois débutera. L'autorité administrative compétente délivrera ensuite un avis final.

Question : « Quand le conseil municipal sera-t-il amené à voter ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Lors de l'enquête publique en 2020, le conseil municipal sera amené à voter.

Remarque : Le vote s'effectuera donc avec le nouveau conseil municipal, suite aux élections de 2020.

Question : « Quand ont lieu les recours au projet ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Suite à la décision du Préfet, il y aura un délai de recours de 4 mois.

Sur les modalités des mesures compensatoires et d'accompagnement :

Question : « Les mesures compensatoires et d'accompagnement, ce n'est pas du sponsoring ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Non, le code de l'environnement restreint le type de projet sur lesquels nous pouvons intervenir. Des propositions de mesures qui n'auraient pas de lien avec la protection de la biodiversité ou qui n'auraient ni la protection de l'environnement ni la transition énergétique pour objectif, ne pourraient pas être financées dans le cadre d'un projet éolien. Cela pourrait être considéré comme de la corruption.

Remarque de Monsieur le Maire : « Avoir une ressource financière supplémentaire pour le développement des projets à Courgivaux ferait du bien, mais il faut bien sûr rester dans nos frais. »

Sur les propositions des mesures compensatoires et d'accompagnement :

Question : « Comment faites-vous pour planter des haies sur les parcelles des propriétaires ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous rencontrons les propriétaires fonciers et montons un dossier afin de prouver que ces mesures visant à réduire les impacts résiduels sur la biodiversité sont cohérentes et viables.

Question : « La commune de Courgivaux a en charge 5 % de l'enfouissement des lignes du réseau électrique. Pensez-vous que ces 5 % pourraient être une mesure mise en place dans le cadre du projet ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, nous devons creuser cette proposition ensemble lors des prochains ateliers de concertation.

Remarque : « Sur la commune, en plus des busards, il y a des crécelles. »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, vous avez raison. Il existe également des mesures ERC (éviter, réduire, compenser) spécifiques pour cette espèce, tel que des protections des nids.

Remarque de Monsieur le Maire : « Il y a des choses à faire sur notre commune, des projets à monter. Cela peut être une bonne idée de se concentrer sur des projets spécifiques. »

Suite aux échanges, **les participants ont priorisé les propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement** :

1. Aménager des trottoirs le long de la N4
2. Poursuivre l'enfouissement des lignes du réseau électrique
3. Mettre en place des mesures de protection de la biodiversité, en fonction des résultats des études

3.3 Présentation des modalités du financement participatif

Afin de répondre à une demande des habitants soulevée lors de l'étude des perceptions, Jérémy GAUTHIER a présenté les modalités du financement participatif.

Le financement participatif

Il s'agit d'un outil de collecte de fonds (opéré par des plateformes en ligne tel que **Lendosphere**) permettant au plus grand nombre de personnes de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.

Comment ça fonctionne ?

- Une période de collecte de fonds d'un mois
- Un objectif de levée de fonds entre 50 000 et 70 000 € pour financer une partie du développement du projet
- Un projet ouvert à tout le monde, avec des investissements de l'ordre de 50 à 1000 €
- Un remboursement trimestriel sur 2 à 3 ans avec un taux d'intérêt
- Une possibilité de fixer un taux préférentiel pour les riverains du projet

Suite à cette présentation, les participants ont posé toutes leurs questions au porteur du projet, Jérémy GAUTHIER.

Vous trouverez-ci-dessous une partie des échanges :

Sur les modalités de financement participatif :

Question : « Le financement participatif, ce n'est pas simplement réservé aux habitants de Courgivaux ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Non, le financement participatif serait ouvert à l'ensemble de la communauté de communes.

Remarque : « Vous nous dites que vous pourriez instaurer un taux d'intérêt de 4 %, c'est beaucoup ! »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, vous avez raison. Cependant, il s'agit d'un placement financier limité en termes de montant. De plus, ce placement est impossible.

Remarque : « Selon moi, le financement participatif est mis en place pour des particuliers, entreprises ou autres qui en ont vraiment besoin. Cela me gêne qu'une entreprise comme Siemens Gamesa propose cela. »

Sur le financement participatif au sein de la commune de Courgivaux :

Remarque : « Le financement participatif peut permettre aux habitants de Courgivaux de mieux s'approprier le projet. »

Remarque : « Le financement participatif, ça peut plaire comme ne pas plaire, il faut se renseigner. »

Remarque : « La population de Courgivaux a de petits revenus, je ne pense pas que le financement participatif soit possible ici. »

Suite aux échanges, **les participants ont formulé les propositions suivantes pour clarifier le sujet du financement participatif et pour en informer le plus grand nombre :**

1. Communiquer en postant des flyers dans les boîtes aux lettres
2. Rencontrer la société de financement participatif, Lendosphere, notamment pour vérifier les garanties d'investissement

3.4 Co-construction autour de la communication du projet

En fin d'atelier, Mazars Concertation a présenté les différents outils de communication associés à la démarche de concertation.

Le but est d'informer régulièrement les habitants de Courgivaux pendant toute la durée de la démarche de concertation.

Les différents outils de communication qui ont été présentés sont :

- Les flyers d'invitation qui ont pour objectif d'inviter les habitants aux événements de la concertation
- Les lettres d'information qui ont pour objectif d'informer régulièrement les habitants de la commune des avancées du projet et de la démarche de concertation
- La plateforme participative dédiée au projet qui a pour objectif de rendre accessible l'information du projet au plus grand nombre et de pouvoir contribuer au projet à l'aide de commentaires

Suite à cette présentation, **les participants ont identifié différents types de contenu et messages clés pour les outils de communication suivants :**

Outils	Type de contenu	Forme du contenu	Messages clés	
Lettres d'information	Zoom sur la carte de la zone d'études	Champ libre au graphiste	Revenir sur les ateliers passés	
	Visualisation dans notre paysage (photomontage de la route de Baleine par exemple)			
	Mettre des infos/intox			
Plateforme participative	Donner les avancées du projet			
	Mettre la carte de la zone d'études			
	Informers sur le fonctionnement des éoliennes, sur le cycle de vie, les moyens de financement			
	Informers sur les impacts et les nuisances possibles			
	Poster les lettres d'information sur la plateforme			
	Avoir le suivi régulier des résultats du mât de mesure			
Avoir des retours d'expérience sur les autres parcs de Siemens Gamesa (vidéo témoignage)				

4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'étend au moins jusque février 2020, soit jusqu'au dépôt du dossier en préfecture !

Le second atelier de co-construction aura lieu

Le mercredi 11 septembre 2019

De 18h30 à 20h30

A la salle des mariages de Courgivaux

Ce rendez-vous sera l'occasion de vous partager les avancées de la zone d'étude et de réfléchir ensemble à la trame d'implantation des éoliennes sur la commune.

Pour vous inscrire au prochain atelier, n'hésitez pas à contacter Emilie LENARDUZZI (Mazars)

par téléphone : 06 60 57 21 42

ou par mail : emilie.lenarduzzi@mazars.fr

5 LES ANNEXES PHOTOS

5.1 Les participants à l'atelier de co-construction

Projet éolien à Courgivaux
Atelier de co-construction n°1

Les participants

Prénom	Nom	numéro de téléphone ou email	Votre jus préféré au soleil? ☀️
CHEUTIN	MICHEL		Eau eau au sirop frais
Senoble	Aude		Thé glacé
Christelle	SENABLE		Oasis
Alban	Senoble		Eau -
Cheutin	M. adeline.		Eau
Florence	GILLAIN		Eau + citron
Dominique	BULLAND		Jus d'orange
Alain	Billain		Eau
Christine	ROULLAND		Thé glacé
SYLVIE	LEFRANC		Eau de source maison
Dominique	BONNIVARD		
Gilbert	ALTAN ATLAN		

5.2 Les échanges autour du projet

1

Nos échanges autour du projet

Où sont construites vos machines ?

- Espagne
- Danemark
- Nous construisons une usine au Havre

Quand sera installé le mat de mesure ?

- Nous étudions son installation, il devrait être installé en septembre

Où seront les éoliennes ?

- Nous attendons les résultats des études

Proposer une visite de parc éolien le week-end

Le prix de l'électricité va-t-il baisser pour Courajivour ?

- 60/50€ /MWh en France pour l'éolien 63€/MWh. L'éolien devient plus compétitif que les énergies conventionnelles
- Aujourd'hui, nous nous dirigeons plus vers une augmentation du prix de l'électricité

Les éoliennes ne tournent pas toujours, pourquoi ?

- Les éoliennes ne tournent pas sans arrêt, c'est par intermittence

Les propriétaires sont-ils d'accord ?

- Oui, le projet est faisable.

5.3 Les échanges autour des retombées économiques

2

Nos échanges autour des retombées économiques

3,4 MW correspond à des petites ou des grandes éoliennes ?

cela correspond aux éoliennes installées sur le territoire en ce moment (65 à 180 m de hauteur d'éolienne)

Est-il possible que la puissance des éoliennes augmentent dans les années à venir ?

Oui, si on augmente la puissance des éoliennes, la taille de celles-ci augmente aussi.

Si la compensation ne nous convient pas, dira-t-on que l'on peut abandonner le projet avec vous ?

Lors de l'enquête publique, le conseil comme habitants pourront donner leur avis.
L'enquêteur donne un avis. Puis le projet est en avis final.

Comment se passe la revente de l'électricité produite ?

Nous faisons un appel à projet auprès des fournisseurs d'électricité.

Ce n'est pas du sponsoring, les avisés d'accompagnement ?

Non, cela rentre dans un cadre légal pour éviter la corruption.

Comment faites-vous pour planter des bois sur des parcelles ?

Nous devons prouver que ces mesures sont viables (cahier des charges, identification de parcelles disponibles)

Quand sont les revenus ?

Après l'enquête publique

La commune gère 5% des enlacements des lignes. Pouvez-vous en charger ?

Oui, nous devons creuser l'idée ensemble

Il ya aussi des crécelles ici.

Nous pouvons aussi faire des nids de crécelle

Quand sera l'engagement du conseil municipal ?

Lors de l'enquête publique (année prochaine) le conseil sera amené à voter
Cela s'effectuera avec le nouveau conseil municipal

Il ya des choses à faire sur la commune, des projets à monter

5.4 Les propositions de mesures compensatoires et de mesures d'accompagnement

4

Vos propositions de mesures compensatoires et de mesures d'accompagnement

À qui appartient les chemins de randonnée?

À l'AF (il y en a peu)

+200 000 € d'investissement pour le raménagement des trottoirs + canalisation d'eau (comcom + commune)

Nous avons une responsabilité dans la gestion de la N4 mais nous ne pouvons nous charger de la sécurisation

Nous pouvons travailler sur les trottoirs de la N4

Si vous souhaitez avoir un impact significatif, faites quelque chose sur la N4 (trottoirs)

Enlever les lignes électriques

Mettre en place des mesures de protection de la biodiversité

Une ressource supplémentaire (eau) ferait du bien mais il faut rester dans nos péages.

Se concentrer sur des projets spécifiques peut être une bonne idée

Dans les 5 prochaines années il faudra faire des petites choses sur l'Église.

Les connexions internet sont pris en compte par la région, c'est en cours

5.5 Les échanges autour du financement participatif

3

• Nos échanges autour du financement participatif •

Ce n'est simplement réserver aux habitants de Couguvaux ?

Non, c'est ouvert à la communauté de commune

Un taux de 4% d'intérêt, c'est beaucoup!

Oui, mais ce sont de petites sommes investies (imposables)

C'est un placement financier limité.

Il faudrait communiquer et faire un flyer dans les boîtes à lettres.

Rencontrer l'endosphère pour être sûr des garanties.

Ça permet aux habitants de mieux s'approprier le projet.

Le financement participatif est pour les personnes qui en ont besoin, ça me gêne que ça soit pour une entreprise comme Siemens

Ça peut plaire et ne pas plaire, il faut se renseigner

La population n'a pas beaucoup de revenus, je ne pense pas que ce soit possible

5.6 Les propositions autour des outils de communication

